Département du Bas-Rhin

République Française COMMUNE DE HUTTENDORF

Nombre de membres

Séance du lundi 14 décembre 2015

en exercice: 11

L'an deux mille quinze et le quatorze décembre le Conseil Municipal régulièrement

convoqué le 07 décembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Pierrot WINKEL

Présents : 10

Sont présents: Pierrot WINKEL, Michel GACKEL, Claude GRASSER, Pascal

WEBER, Denis LANG, André LENGENFELDER, Martin LAUGEL, Cora KLEIN,

Votants: 11

Martine HANSZ, Sandrine SNEIJ

Représentés : Denis WINKEL

Excusés : Absents :

Objet: Attribution de marchés : mise en accessibilité de la salle polyvalente - DE 2015 062

Monsieur Michel GACKEL, adjoint au Maire expose au Conseil Municipal, les résultats de l'analyse des devis des travaux par la Commission Projet lors de la réunion du 11 décembre 2015 après négociation.

Les entreprises attributaires des travaux sont :

- Lot 1 : Gros œuvre, démolition, plâtrerie, faux plafonds, parois coupe-feu, reprise de crépis ou isolation extérieure : Crépis Déco Maçonnerie de Reichshoffen
 - montant de l'offre H.T. : 29 410,00 €
- Lot 2 : Installations sanitaires, chape, carrelage, ragréage, tapis de sol, signalisation :
 RCBC de Mommenheim
 - montant de l'offre H.T. : 25 785,00 €
- Lot 3 : Electricité, VMC, chauffage électrique : EIE de Haguenau
 - montant de l'offre H.T. : 13 693 €
- Lot 4 : Menuiserie intérieure, portes coupe-feu : Grasser Wagner de Ohlungen
 - montant de l'offre H.T. : 9 445,06 €
- Lot 5 : Elévateur : Est Ascenseurs de Strasbourg
 - montant de l'offre H.T. : 8 090,00 €
- Lot 6 : Aménagement extérieur : Willem de Surbourg
 - montant de l'offre H.T. : 21 340,00 €
- Lot 7 : Ferronnerie, serrurerie : Gieck de Haguenau
 - montant de l'offre H.T. : 8 255,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

 APPROUVE l'attribution de ces marchés aux entreprises ci-dessus désignées et autorise Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

258 / Objet: Engagement de crédits pour 2016 - DE 2015 063

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avant le vote du prochain budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

 AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

259/ Objet: Indemnité de conseil au Trésorier Principal - DE 2015 064

Lors de l'entrée en fonction de Monsieur Pascal Clauss, Trésorier Principal et à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, ce dernier a bien voulu lui accorder l'indemnité de conseil. Monsieur Clauss a fait parvenir à Monsieur le Maire le décompte et l'état liquidatif de cette indemnité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Cette indemnité se monte à 353,99 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une indemnité de 353,99 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 au Trésorier Principal Monsieur Pascal Clauss.

260/ Objet: PLUi : avis sur le projet arrêté - DE 2015 065

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du Comité Directeur du Sivom de Schweighouse-sur-Moder et Environs du 23 octobre 2015, le bilan de la concertation a été réalisé et le projet du plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.

Conformément à l'article L.123-18 du code de l'urbanisme, ce dossier de PLUi arrêté a été transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes membres du Sivom qui ont un délai de trois mois pour émettre un avis. Passé ce délai, celui-ci sera considéré comme favorable.

Un dossier du PLUi arrêté en version papier et sur CD est par ailleurs consultable à l'accueil de chaque mairie et au siège du Sivom.

Le Maire rappelle que l'élaboration de ce projet de PLUi a été réalisée en étroite collaboration entre les communes, les bureaux d'études, l'assistant à la maitrise d'ouvrage et les différents services compétents.

De ce fait, le Maire n'a pas d'observation particulière à formuler et propose d'émettre un avis favorable à ce projet de PLUi arrêté du Sivom de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

VU le projet de PLUi du Sivom de Schweighouse-sur-Moder et Environs arrêté par le Comité Directeur du 23 octobre 2015,

Considérant que, conformément à l'article L.123-18 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Sivom de Schweighouse-sur-Moder et Environs a été

transmis à la commune de Huttendorf et reçu le 19 novembre 2015, et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 9 voix pour, 1 contre (M. Lang) et 1 abstention (M. Laugel),

 EMET un avis favorable au projet de PLUi du Sivom de Schweighouse-sur-Moder et Environs tel qu'il a été arrêté par délibération du Comité Directeur du 23 octobre 2015.

261 Objet: Mission de maîtrise d'oeuvre pour accessibilité mairie - école - DE 2015 066

Pour assurer la réalisation des travaux de mises en « accessibilité handicapés » et « sécurité incendie » du bâtiment mairie – école décidés par le conseil municipal en séance du 24 août 2015, l'Adjoint au Maire, Michel Gackel, propose de désigner un cabinet d'architecture, maître d'œuvre du projet.

Vu les propositions d'honoraires présentées en pourcentage du montant HT des travaux par les cabinets d'architecture suivants :

- Jean-Louis FOURNAISE de Weyersheim à 9 %
- Marc KLIPFEL de Haguenau à 11%
- Claude REIBEL de Huttenheim à 10%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

 DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Jean-Louis FOURNAISE de Weyersheim pour un taux de 9% du montant des travaux HT.

Lu, approuvé et signé,

Le Maire:

Les Conseillers :